



## Concernant une garde d'enfant

Par **sissipiou**, le **12/01/2008** à **13:27**

bonjour, je suis séparé du pere de mon fils depuis 5 ans, j'ai la garde de mon fils, nous respectons l'ordonnance du juge pour les gardes, la moitié des vacances scolaires et un week end sur deux en visite chez lz papa. A ce jour, je souhaite quitter la région picardie pour m'installer en corse, je souhaiterais savoir si en cas de litige avec le papa, je pourrais risquer de perdre la garde de mon fils . Merci.